

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/08/2018

Dossier complet le :

17/08/2018

N° d'enregistrement :

2018/2840

1. Intitulé du projet

Travaux de lutte contre les inondations par ruissellements agricoles sur les communes du Saint-Quentinois

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DEVAUX Nicolas, Direction adjoint chef de service - assainissement

RCS / SIRET

2 0 0 0 0 7 1 8 9 2 0 0 0 6 7

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°10	Travaux modifiant le profil en travers de voie d'eau (rubrique 3.1.2.0. au titre de la loi sur l'eau)
Catégorie n°21f	Ouvrages construits en vue de prévenir les inondations

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de lutter contre le ruissellement agricole, le projet prévoit la mise en place de :

- Haies
- Fossés/noues
- Talus
- Fascines
- Rehaussement de chemin (merlons)
- Bande enherbée
- Modelé de terrain
- Suppression de bourrelet

4.2 Objectifs du projet

Le 11 septembre 2008, le territoire autour de Saint-Quentin a subi un orage de l'ordre de 40 à 160 mm en 3 heures. Cet événement dont la pluviométrie a été estimée de l'ordre du centennal a eu comme conséquence des dommages matériels importants sur 16 sous-bassins versants.

En 2010, l'AMEVA a engagé une première étude préliminaire afin de mettre en évidence les volumes de ruissellement et les possibilités d'aménagement sur 16 sous bassins versants sur les communes de Fonsomme, Essigny-le-Petit, Remaucourt, Lesdins, Omissy, Morocourt, Homblières, Harly, Neuville-Saint-Amand et Fayet.

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin a contractualisé avec les communes concernées des conventions de délégation temporaire de compétences permettant à l'intercommunalité de réaliser des travaux destinés à lutter contre le ruissellement agricole et de contractualiser avec les agriculteurs concernés pour la mise en place d'ouvrage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Mis en place de haies: Pour freiner les ruissellements et retenir les boues, les haies doivent être très denses sur les 30 premiers centimètres de hauteur. Pour se faire, la haie est composée de 2 rangs d'arbustes, espacés de 50 cm.
- Réalisation de fossés: le fossé permettra de collecter et guider une partie du ruissellement vers une zone de stockage adaptée. Sur des sols perméables, il doit être équipé de redents pour favoriser l'infiltration. Les pentes latérales d'un fossé ne doivent pas dépasser 2/1 et la pente longitudinale ne doit pas dépasser 2%.
- Mise en place de noues: La noue peut être apparentée à un fossé large et peu profond et dont les rives sont en pente douce. Les pentes des talus sont généralement inférieures à 30%. Si le sol est perméable, l'évacuation de l'eau se fait par infiltration directe. Si le sol est moins perméable, la noue joue un rôle de stockage temporaire. Il est alors nécessaire de prévoir un exutoire afin de garantir l'évacuation de l'eau avec un débit régulé.
- Réalisation de talus: Le talus permet également de dévier l'eau et de créer une zone d'infiltration à l'amont. L'eau s'écoule ensuite un côté choisi au sein du talus si celui-ci est busé. Il est enherbé ou planté avec des arbustes ou arbres buissonnants.
- Mis en place d'une bande enherbée: L'objectif de la bande enherbée est de limiter l'arrachement de terre et réduire la vitesse de ruissellement. Le semis se fera en septembre ou en mars/avril afin de garantir son efficacité lors des premiers ruissellements. La bande enherbée mesure entre 10 et 20 mètres de large selon la localisation de celle-ci et la taille de la parcelle concernée.
- Modelé de terrain: création d'un relief supplémentaire au sein de la parcelle agricole pour guider les ruissellements vers un aménagement situé en aval de type noue. Leur mise en œuvre se compose de trois étapes : enlèvement de la terre végétale, remblaiement par la pose de matériaux extraits dans la noue et repose de la terre végétale précédemment retirée.
- Mise en place d'un merlon de stockage en fond de talweg afin de retenir temporairement des eaux de ruissellement. La mise en place d'une buse de faible section à sa base permet de stocker un certain volume d'eau dans la parcelle tout en limitant le débit restitué en aval. La hauteur de l'aménagement dépend essentiellement du volume à stocker.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements réalisés fonctionneront uniquement en cas de crue.

En période normale, ils n'auront pas de fonctionnement particulier et n'auront pas de conséquence sur le fonctionnement actuel (maintien des activités agricoles).

Un entretien sera réalisé par convention avec les propriétaires. Les modalités d'entretien diffèrent en fonction du type d'aménagement:

Fascine: Une taille au minimum tous les 3 ans, en période hivernale hors gel (largeur de la fascine d'1,5m maximum et hauteur de la fascine rabattue à 1m avec un maximum de 2m entre les tailles) avec l'utilisation des branchages comme fagot, à installer et tasser fortement au centre de la fascine.

Bande enherbée: Limiter l'utilisation de la bande enherbée par les machines agricoles pendant les premiers mois après l'implantation et en période humide. Première année: une fauche précoce puis une coupe une fois par an au début du printemps ou à l'automne par pâturage, broyage ou fauche. Dans le cas d'une fauche, enlever rapidement l'herbe pour éviter l'obstruction des aménagements hydrauliques situés en aval.

Fossés: Une fauche deux fois par an et un curage annuel ou plus fréquent, selon les besoins. Afin de ne pas menacer la qualité de l'eau en aval, l'entretien ne peut se faire par désherbage chimique.

Talus: Une taille annuelle des arbustes éventuellement plantés sur le talus.

Haie: Une taille tous les 1 à 3 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau

Dossier d'Intérêt Général

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Reprofilage et nettoyage de fossé	5850 m ²
Réalisation d'une haie bocagère	3010 ml
Réalisation d'une haie sur talus	405 ml
Réalisation de fascines	155 ml
Mise en place de bande enherbée	500 m ²
Création de fossés	1770 ml
Création de noues	405 ml
Rehaussement de terrain (merlons)	620 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Essigny le Petit, Fayet, Fonsomme,
Homblières, Lesdins, Morcourt,
Neuville St Amand, Omissy et
Remaucourt.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Essigny le Petit, Fayet, Fonsomme, Homblières, Lesdins, Morcourt, Neuville St Amand,
Omissy et Remaucourt.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Certains aménagements se situent à proximité de zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est couvert par un plan de prévention des Risques - Vallée de la Somme entre Dury et Séquehart- par ruissellement et coulées de boue, inondations, par remontées de nappes naturelles approuvé le 6 décembre 2011, sur les communes d'Essigny le Petit, Lesdins et Remaucourt.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Fonsomme possède un site inscrit (arrêté du 25 mai 1934) appelé "sources de la Somme". Le projet ne se situe pas et n'a pas d'influence sur ce site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZPS "Marais d'Isle" se trouve à 2 km à l'Ouest des aménagements les plus proches.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de gérer sur site les déblais/remblais afin de ne pas exporter la terre.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit d'apporter 70 m3 d'enrochements.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe principalement dans des espaces agricoles, mais il maintient l'activité agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux: déplacements de camions de terrassement, exportation de la terre, amenée du matériel
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux: des nuisances sonores dues à la circulation des engins sont à prévoir. Cependant les travaux se situent zone agricole

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet maintient l'usage de la pratique agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAINT-QUENTIN

le.

17/08/2018

Signature

Nicolas Devaux
Le Directeur Adjoint,
Responsable du service Assainissement
Pour le Président
et par délégation

Nicolas DEVAUX



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

